



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 9 juin 2022	Heure de départ	16 h	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 17°C)	Vent: 12 km/h (Nord-Ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Bonne (Variante 1 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales 75/83
Total des paris mutuels	\$168,967			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Gillies, Peter (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Un examen virtuel a été tenu avec le conducteur, Clarke Steacy, au sujet de sa stimulation faite au cheval, "ROSE RUN VORTEX", dans la Course 9, déroulée le 5 juin. M. Steacy a été averti au sujet d'avoir laissé trainer les bouts des lignes et bouger vers l'avant du cheval. Un avertissement officiel a été ajouté sur sa licence au sujet de la stimulation qu'il avait faite à sa monture dans le dernier droit.
- Des retraits hâtifs (maladie) ont été opérés pour les chevaux, "ORLYS PRIDE" de la Course 5, et pour "ANTOINETTE" de la Course 6. Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- Des retraits hâtifs (lésions) ont été opérés pour les chevaux, "FIELD GUNNER" de la Course 5, et pour "SHADOW DAVE" et "FRANKY BOB" de la Course 6.

Courses :

- À cause des difficultés techniques survenues à l'ordinateur, OnPatrol n'a pu fournir les vidéos de course. Le public n'a pu regarder les vidéos pour les premières sept courses. À des fins d'examen, on a utilisé les vidéos de l'Association.

1. Rien à signaler.
2. Rien à signaler.
3. Nous avons discuté de la méthode appropriée en ce qui a trait à la stimulation avec le conducteur du #5, "WRITE ONE", Stephane Pouliot. Rien d'autre à signaler.
4. Rien à signaler.
5. **Enquête** et objection pour une obstruction potentiellement survenue au poteau de $\frac{3}{4}$ de mille déposée par le conducteur du #2, "CASCADA", (Robbie Robinson), arrivé en 4^e position, contre le #5, "ROLLING IN CLOVER", (Guy Gagnon), arrivé en 6^e position. Après avoir discuté avec les deux conducteurs impliqués et après avoir visionné la vidéo, on a déterminé que, lorsque le #5 revenait après s'être éloigné, le #2 arrivait aussi de la rampe, c'est alors qu'ils se sont brièvement accroché les roues. La faute est également partagée par les deux conducteurs. L'objection a été rejetée et tous les deux ont été signalés dans la statistique avec obstructions. Aucun placement n'est requis.

Vidéo: Non disponible

Le conducteur du #8, "FIT BITT", (Ryan Guy), a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 22.03(j)(vii) (défaut de se mettre en position derrière la barrière de départ et d'y demeurer). Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$100, par le juge de départ, Jamie Fiolek.

Décision #1753013

Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.
7. Le #4, "MR FIREWORKS", (Martin Morel), a subi un bris d'équipement (martingale) avant le poteau de $\frac{1}{4}$ de mille et a terminé la course avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 4

Le #1, "JK ELLEM ENOH" (1), pour \$10,000, par Gerard Vaillancourt (entraîneur).

Le #7, "YNOTHOS" (1), pour \$12,500 par LIMCO inc., Victor Puddy entraîneur.